

Lundi 20 février 2017

Une « Agence du Brabant wallon » à la place des trois intercommunales ?

Une seule intercommunale pour le Brabant wallon ?

Selon André Antoine, il faut prendre les devants et faire du Brabant wallon le bon élève wallon.

• Nicolas MAMDY

Trop d'intercommunales, manque de transparence, multiplication des mandats, rémunérations exorbitantes... Voici quelques éléments mis au grand jour dans le cadre de l'affaire Publifin. Une affaire qui a contraint le gouvernement wallon à prendre le taureau par les cornes par l'établissement d'un cadastre de toutes les intercommunales, de leur fonctionnement et de leurs coûts : « C'est la base pour imposer de nouvelles règles de fonctionnement et redessiner le paysage des institutions », admet André Antoine (cdH), le président du Parlement wallon.

Le Perwézien sait que les attentes des citoyens sont énormes sur le sujet mais « il y a l'Europe aussi qui impose des contraintes de plus en plus fortes qui auront des répercussions sur la taille critique des organismes pour la distribution du gaz et de l'électricité notamment vu les énormes investissements attendus. »



André Antoine aimerait que le Brabant wallon montre l'exemple à toute la Wallonie en matière de bonne gouvernance.

Le Brabant wallon peut montrer l'exemple, selon André Antoine. Le cdH voit en effet une opportunité unique de présenter le Brabant wallon en élève modèle wallon sur le plan de la gouvernance. Comment ? En réduisant les structures, les mandats et les coûts via la création d'une seule intercommunale en lieu et place des trois actuelles : Intercommunale du Brabant wallon (IBW), Intercommunale des eaux du Centre du BW (IECBW) et

Intercommunale sociale du Brabant wallon (ISBW). Cette intercommunale unique prendrait même le nom d'« Agence du Brabant wallon ».

« Décider de notre sort »

André Antoine avance deux formules (voir ci-joint) : « Il vaut mieux qu'on décide de notre sort. Si on ne le fait pas, il nous sera imposé. Je pense que ce projet est audacieux, original et volontariste. Il reste 19 mois avant les prochaines élections communales, un délai suffisant

Intercommunale
du Brabant wallon

IECBW

ISBW

au Brabant wallon comme le territoire qu'il juge homogène et cohérent, le nombre trop élevé de vice-présidents à l'IBW, la capacité technique de l'IBW qui risque de ne plus être saturée vu l'évolution des chantiers d'épuration, les difficultés de mise en œuvre des nouvelles zones d'activité économique, l'avenir incertain de l'incinération..., les difficultés chroniques de l'ISBW du fait de rentrées insuffisantes de recettes... « Cette année encore, l'ISBW va présenter un déficit de plus de 220 000 €. Il faut plus de solidarité et que les activités rentables aident celles qui le sont moins », souligne André Antoine qui entend convaincre les partis au pouvoir à la province. Pour ouvrir la concertation : « Il faudra alors finaliser ce plan avec les autres partis, avec les représentants du personnel, le soumettre aux conseils communaux, le faire valider par les autorités de tutelle et rédiger les actes notariés en 2018 pour déboucher sur la création de l'Agence du Brabant wallon en 2019. » ■

pour opérer toutes les opérations administratives, financières et statutaires. »

Le projet du cdH se base sur certaines opportunités bien propres

LES DEUX SCÉNARIOS DU CDH

1. Fusion IBW/IECBW, absorption de l'ISBW par la province

« C'est la formule qui me plaît le plus », admet André Antoine. D'un côté on obtient une intercommunale technique et d'un autre côté, il y a une cohérence des compétences entre la province et l'ISBW (enseignement, enfance, social, seniors, jeunesse). En plus la province y est majoritaire au niveau des administrateurs et elle éponge le déficit de l'ISBW dont les services seraient étendus aux 27 communes. Cela offre aussi de nouvelles perspectives à la province.

2. Une seule intercommunale avec fusion des trois actuelles

Création d'une seule Agence de services au profit des citoyens, des familles, des entreprises et des communes du BW. Les avantages selon le cdH : simplification et lisibilité institutionnelle ; généralisation des services aux 27 communes ; véritable solidarité entre le social, l'économique et l'environnement ; reporting aux communes une fois par an avec présence de la direction de l'Agence et débat contradictoire au sein des conseils communaux ; transparence avec 10 réunions publiques du conseil d'administration au lieu de 3 ou 4 à huis clos ; diminution du nombre de membres de l'exécutif (de 24 à 8) et du nombre d'administrateurs (de 85 à 30) ; répartition équitable des représentants de la province (6) et des communes (24) ; répartition proportionnelle des courants politiques sur 27 communes ; création d'un conseil consultatif qui permet le dialogue entre citoyens et/ou associations et gestionnaires ; paiement des administrateurs à la seule présence ; l'ensemble des rémunérations débattues et approuvées par les conseils communaux ; plus de conflit d'intérêts potentiels avec des exécutifs qui ne peuvent plus être composés par des bourgmestres, des échevins et présidents de CPAS afin d'assurer la neutralité de la relation entre l'Agence et les communes ; diminution des coûts pour le citoyen avec plus de service et moins cher ; si la Province disparaît, le réceptacle est déjà préparé...

La trois intercommunales en Brabant wallon

	IBW (Intercommunale du Brabant wallon)	IECBW (Intercommunale des eaux du Centre du Brabant wallon)	ISBW (Intercommunale sociale du Brabant wallon)
Objet social	Déchets, assainissement des eaux, développement économique, crématorium. Activités complémentaires : auteur de projet, immobilier...	Captage, traitement et distribution d'eau.	Accueil petite enfance, accueil extrascolaire, aides aux familles et aux aînés, accompagnement des personnes handicapées, service formation...
Recettes	71 368 190,35 €	43 493 928 €	9 475 101 €
Dépenses	65 085 102,66 €	43 493 928 €	9 683 399 €
Dépenses personnel	15 676 591 € 305 personnes	7 961 786 € 131,7 ETP (équivalent temps plein) plus 145 765 € pour personnel intérimaire	8 618 291 € 207 personnes
Territoire	27 communes	12 communes du BW plus Les Bons Villers (Hainaut)	27 communes mais active dans 14 communes
Administrateurs	28	25	30
Jetons de présence	74,37 € et 14,30 € pour frais de déplacement	125 €	60 € plus frais de déplacement
Exécutif	11	6	7
Rémunérations	Président : 24 241 € Vice-présidents (10) : 75 % de 24 241 €. Total sur une année : 204 533 €	Président : 23 504 € Vice-présidents (3) : 19062 € Administrateurs : 17 230 €.	Président : 23 504,60 € Administrateurs : 60 € plus frais de déplacement.

Tous les chiffres sont fournis par le cdH Brabant wallon